

Nombre de conseillers

En exercice : 27
Présents : 20
Absents : 7
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 1
Votants : 21
- dont pour : 21
- dont contre : 0
- dont abstention : 0



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix huit, le quinze mai à dix sept heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le sept mai 2018 se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie.

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, ALLEMANDI Florence (*arrivée à la question 6*), ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique (*arrivée à la question 16*), BOISSE Sandrine, MM. BOUGUYON Yvan, FRELASTRE Jean-Michel, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, BULTEL Jean-Pierre, TRON Jean-Michel, MASSE Roger, BOUVET Patrick (*arrivé à la question 12*).

EXCUSES : MM. BAGUE Patrick, NICOLAS Yves ayant donné pouvoir à M. BEHETS Jan.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération N°2018/117

OBJET : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE N°1.

Le Conseil de Communauté,
Sur proposition du Vice - Président délégué aux finances,
Après délibéré,

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget annexe assainissement qui se présente comme suit :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

<u>Dépenses :</u>		<u>Recettes :</u>
Art 023	+ 15 000.00 €	

TOTAL	15 000.00 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT :

<u>Dépenses :</u>		<u>Recettes :</u>	
Art 2315 Prg 1012	+ 15 000.00 €	Art 021	+ 15 000.00 €
	-----		-----
TOTAL	15 000.00 €		15 000.00 €

(1) *Plus-value travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement du centre du Lauzet-Ubaye*

- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme VAGINAY Sophie.

